

l'économie était stimulée par la hausse exceptionnelle des investissements. Les hausses de prix ont été modérées en 1962, figurant pour moins de 2 p. 100 dans l'augmentation du produit national brut et donnant une augmentation de volume d'un peu plus de 6 p. 100.

Tous les principaux éléments de la dépense nationale brute ont contribué à l'avance globale. Les dépenses à la consommation, qui ont augmenté de plus de 5 p. 100, ont été un des principaux facteurs d'accroissement. L'investissement de capital fixe a repris son essor, le gros des immobilisations étant consacré aux machines et à l'équipement. La récolte presque sans précédent de 1962, après la piètre moisson de 1961, a provoqué une accumulation considérable des céréales dans les fermes contrairement à l'année précédente. L'augmentation de près de 8 p. 100 des exportations a découlé, en partie, de la moins-value du dollar canadien; les importations ont aussi augmenté mais dans une moindre mesure. Les décaissements gouvernementaux ont augmenté de façon sensible, soit, pour une bonne part, aux niveaux provincial et municipal.

Parmi les progrès notables du revenu, il convient de signaler l'avance de 7 p. 100 du revenu de la main-d'œuvre, celle de 11 p. 100 des bénéfices des sociétés et l'expansion brusque du revenu agricole résultant surtout d'une récolte presque sans précédent. Le revenu personnel a augmenté à peu près au même rythme que le revenu national.

On estime que, pour l'année 1962, le revenu net agricole réalisé des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole, y compris les variations de stocks, s'élevait à 1,453 millions de dollars, soit 9.7 p. 100 au-dessus des \$1,324,600,000 de 1961 et 12 p. 100 de plus que la moyenne de \$1,297,100,000 pour la période quinquennale 1957-1961. Le revenu net total, compte tenu des variations des stocks de céréales et de bestiaux à la ferme, s'est chiffré par \$1,630,300,000, au regard du montant estimatif de 1,044 millions en 1961 et à la moyenne de \$1,195,900,000 pour la période 1957-1961.

#### **Sous-section 1.—Revenu en espèces provenant de la vente des produits agricoles, 1962**

En 1962, le revenu en espèces des cultivateurs canadiens provenant de leurs exploitations agricoles a atteint le niveau sans précédent de \$3,149,400,000, soit 6.6 p. 100 de plus que le sommet de 2,954 millions de dollars enregistré un an plus tôt et 13.4 p. 100 de plus que le chiffre estimatif de \$2,776,700,000 pour 1960. Ces estimations comprennent le revenu en espèces provenant de la vente des produits agricoles, les paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé sur les reports des céréales récoltées au cours des années antérieures, les paiements anticipés sur les céréales emmagasinées à la ferme dans l'Ouest canadien et les paiements d'appoint versés aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

L'avance de 1962 est attribuable, en grande partie, au meilleur rendement des livraisons de blé, d'avoine, de bovins, de veaux, de porcs et de produits avicoles, aux paiements de participation accrus sur les stocks de céréales des années antérieures et aux plus fortes avances nettes versées à l'égard des céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest. Des apports de moindre importance ont été fournis par le seigle, les légumes et les produits laitiers, tandis que les principaux produits pour lesquels le revenu s'est révélé inférieur ont été l'orge, la graine de colza et le tabac. Toutes les provinces ont participé à l'augmentation. Voici, en pourcentage, ce qu'ont été les avances provinciales: Nouvelle-Écosse, moins de 1 p. 100; Nouveau-Brunswick, près de 2 p. 100; Île-du-Prince-Édouard, Québec, Ontario, Manitoba et Alberta, de 4 à 5 p. 100; Colombie-Britannique, 10 p. 100; et Saskatchewan, 14 p. 100.

En plus du revenu en espèces provenant de l'exploitation agricole, les cultivateurs ont reçu, au cours de 1962, \$70,300,000 en paiements supplémentaires versés au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et du programme de versements à l'acre aux producteurs de céréales des Prairies, comparativement à quelque \$35,800,000 versés sous le régime des mêmes mesures législatives en 1961, notamment la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Ainsi, le revenu global des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole et des paiements supplémentaires a atteint \$3,219,700,000 en 1962, chiffre sans précédent, contre \$2,989,700,000 en 1961, soit une augmentation de 7.7 p. 100 sur 1961.